

POINT 01 - NOTE EXPLICATIVE

Dans le pacte de majorité voté par le conseil communal le 02 décembre 2024, Monsieur Loïc LAURENT est désigné Président pressenti du Conseil de l'Action Sociale.

Monsieur Loïc LAURENT a prêté serment ce 09 décembre 2024 au Conseil de l'Action Sociale en tant que conseiller.

Afin de pouvoir participer aux séances du collège communal, il doit encore prêter serment en tant que membre dudit collège, entre les mains du Président du Conseil en séance publique du conseil communal, conformément à l'article L1126-1 dernier alinéa du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.